

CHARTE DU COLLECTIF VITRE EN COMMUN

Votée le 4 septembre 2026 en plénière

I. Nos intentions

3 piliers à notre engagement :

- Une ville engagée dans la transition écologique et résiliente face au changement climatique.
- Une ville solidaire assurant la dignité et l'épanouissement de tous ses habitants.
- Une ville où la démocratie est participative et transparente pour redonner confiance en la politique.

Des valeurs à notre engagement :



II. Fonctionnement du collectif

Notre collectif est indépendant, citoyen et ouvert.

Il n'affiche aucune appartenance à un parti politique.

Son autonomie est financière, stratégique et opérationnelle

Aucune ingérence dans la vie ou l'action du collectif n'est acceptée.

Chaque membre du collectif peut appartenir à un parti ou à un syndicat. Cela relève de sa liberté individuelle mais ces engagements ne peuvent interférer avec la vie du collectif.

Je rejoins le collectif en signant l'appel et en votant la charte.

L'adhésion au collectif Vitré en Commun implique le respect de ses valeurs et principes, de son fonctionnement et de son autonomie.

Au sein du collectif :

Je m'exprime en mon nom propre et avec bienveillance,

Je réponds avec nuance et modération lorsque je ne suis pas d'accord, dans ce collectif, la pluralité des points de vue est respectée ;

Je peux apporter mes idées, mon expérience et mes compétences au bénéfice du collectif.

Je peux participer à la vie du collectif « Vitré en Commun » notamment en :

- Exprimant mes idées et mes remarques lors des plénières
- Participant à un ou plusieurs groupes de travail thématique
- Participant aux réunions publiques
- Participant aux actions de communication du collectif
- Participant à la distribution de tracts ou de circulaires
- Participant au collage des affiches

Notre collectif s'inscrit dans le réseau des listes citoyennes “*Fréquence commune* ” <https://www.frequencecommune.fr/>

Son action et son fonctionnement s'inspirent de la boussole des listes citoyennes

<https://www.actionscommunes.org/wp-content/uploads/2024/06/Actions-Communes-La-Boussole-des-listes-citoyennes-et-participative.pdf> .

Chaque citoyenne et citoyen, membre du collectif, doit s'engager à minima en participant à 3 évènements du collectif depuis au moins 3 mois pour pouvoir voter.

Un drive accessible à chaque membre du collectif est créé afin de favoriser le partage des documents et la collaboration de toutes et tous.

Autorisation de diffuser mon nom et mon image :

> Si je vote la charte, j'accepte que mon nom puisse apparaître comme soutien de la démarche.

> Si je vote la charte, je suis conscient que je peux apparaître sur des photos.

Si je ne souhaite pas, je devrai manifester mon désaccord au moment de l'émargement.

III. Vitré en Commun : Un collectif citoyen composé de plusieurs instances

- Plénière :

Le collectif se réunit en plénière, pour prendre part aux décisions importantes.

Si l'ensemble des membres peuvent y participer, il faut être signataire de l'appel et avoir voté la charte depuis au moins 3 mois et avoir participé à 3 événements du collectif pour prendre part aux votes concernant les décisions importantes.

- Le bureau de coordination :

Le rôle du bureau de coordination est de prendre des décisions logistiques et stratégiques. Il ne prend pas de décisions de fond. Il propose les modalités de consultation du collectif pour les décisions clés du programme et de la liste des candidats pour l'élection municipale de mars 2026.

Il est composé de 7 personnes minimum (quorum).

Afin de garantir son autonomie et indépendance vis-à-vis des partis politiques, 2/3 de ses membres ne font partie d'aucune formation politique.

Le bureau de coordination à l'objectif de se réunir, au minimum toutes les deux semaines.

En fonction de l'ordre du jour, le bureau peut inviter ponctuellement des membres du collectif.

Les comptes-rendus des réunions sont conservés sur le drive et accessibles par l'ensemble des membres du collectif sur demande.

Le bureau veillera à sensibiliser les membres du collectif aux différents processus de vote existants (ex : vote jugement majoritaire, par consentement, par consensus, classique, élection sans candidat)

Les membres référents des 6 groupes de travail thématiques y participent en fonction de l'ordre du jour, ainsi qu'un membre du groupe communication externe.

- Les groupes de travail:

Il s'agit de tables rondes pour se former ou d'ateliers thématiques pour créer et échanger sur des propositions concrètes en vue de rédiger le programme municipal du collectif.

L'ensemble des propositions seront alors discutées et votées en plénière.

- Un groupe communication externe :

Il est composé, idéalement, de 6 personnes.

Il est chargé de réaliser les posts sur les réseaux sociaux, d'assurer la mise à jour du site internet, la réalisation des newsletters ou encore l'élaboration de documents support (tracts, programme...)